

**PROCES-VERBAL DE DEPOT D'UN ACTE D'ACCEPTATION.**

Le Ministre des Affaires étrangères de Belgique certifie avoir reçu et trouvé en bonne et due forme l'acte d'acceptation de la République orientale de l'Uruguay concernant l'

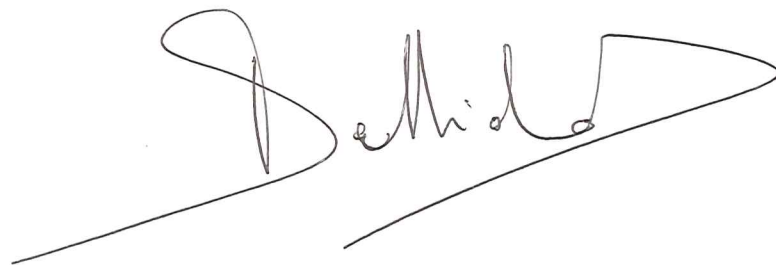
**Amendement à la Convention portant création d'un Conseil de Coopération douanière, adopté à Bruxelles par le Conseil de Coopération douanière le 30 juin 2007,**

dont le *Gouvernement belge est dépositaire.*

Bruxelles, le 13 août 2012.

POUR LE MINISTRE:

Le Conseiller,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ann De Ridder', written over a horizontal line.

ANN DE RIDDER